

Martine GUIBERT

Vice-présidente déléguée aux transports

 Votre interlocuteur :
 Sandrine DURAND, cheffe de projet accessibilité
 Tél. : 04 26 73 48 91

Réf. : DT19 I7291 L100168

Monsieur Pascal MAILHOS
 Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes
 Direction départementale des territoires du
 Rhône (DDT)
 Service Bâtiment Durable Accessibilité
 165 rue Garibaldi
 69401 LYON CEDEX 03

**Objet : courrier demande rallonge durée
 SDAP ferroviaire Auvergne**

 Le Conseil régional, le **20 DEC. 2019**

Monsieur le Préfet,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports est chef de file de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas directeurs - agendas d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP ou SDAP) des transports publics régionaux de voyageurs ferroviaires et routiers.

En 2015, le volet ferroviaire du SDA-Ad'AP Auvergne a été adopté les 22 et 23 septembre par l'Assemblée régionale et approuvé le 22 décembre par la Préfecture d'Auvergne. Conjointement, le SDA-Ad'AP Rhône-Alpes a été adopté le 15 octobre 2015 par l'Assemblée régionale et approuvé par la Préfecture du Rhône le 26 mai 2016.

Conformément aux dispositions de ces documents, les points de situation à 1 an ont été adressés en 2017 et les bilans de fin de période 1 (3 ans) vous seront transmis, après la tenue du comité de suivi SDA-Ad'AP ferroviaire, associant les associations et dont la date est fixée au 6 novembre 2019.

Au 1^{er} janvier 2016, les Régions Auvergne et Rhône-Alpes ont fusionné pour créer la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui pilote dorénavant la mise en œuvre de tous les dispositifs d'accessibilité régionaux, ferroviaires et routiers. La conduite de projets de grande envergure que sont les SDA-Ad'AP ferroviaires et routiers régionaux, ainsi que les SDA-Ad'AP interurbains transférés par les Départements, l'actualisation de celui du Puy-de-Dôme et enfin l'articulation étroite avec ceux des Départements sous convention de délégation longue, confère à la Région, une lourde mission de gouvernance partenariale et de programmation pluriannuelle d'investissement.

Afin d'avancer efficacement et dans un souci d'équité territoriale, la Région et ses partenaires SNCF Réseau, SNCF Mobilités et DREAL, ont fait le choix de mener conjointement et de façon harmonisée la mise en œuvre des SDA-Ad'AP régionaux Auvergne et Rhône-Alpes. Une des conséquences directes se traduit par l'élaboration d'une programmation pluriannuelle unique d'études et de travaux des aménagements des gares prioritaires sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

L'unification de la programmation travaux des gares présente l'avantage d'optimiser les moyens, de mutualiser les analyses mais implique par ailleurs une révision des priorités et de la mobilisation des ressources et moyens humains et financiers selon les territoires. De ce fait, la programmation du SDA-Ad'AP Auvergne initialement fixée sur deux périodes de 3 ans implique d'être harmonisée avec la programmation du SDA-Ad'AP Rhône-Alpes.

Ainsi, pour mener à bien les SDA-Ad'AP ferroviaires régionaux en tenant compte des contraintes territoriales, partenariales, financières et techniques, je vous adresse la demande de proroger le délai du SDA-Ad'AP Auvergne d'une période supplémentaire de 3 ans afin de l'aligner sur la durée réglementaire de 3 périodes de 3 ans à l'instar du schéma-agenda du périmètre Rhône-Alpes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.



Martine GUIBERT